

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 AVRIL 2011

En date du 15 avril 2011, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le 26 avril 2011, à 19h30.

Ordre du Jour :

*** Dossiers présentés par M. HÉRITIÉ, Maire**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2011

*** Dossiers présentés par Mme KORJANEVSKI, Adjointe au Maire**

- Opération bus-plage 2011 - Autorisation - signature

*** Dossier présenté par M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire**

- Autorisation de Programme n°1: Construction de l'école élémentaire Aimé CESAIRE - Modification
- Comptes Administratifs 2010
- Comptes de Gestion 2010
- Affectation des résultats - Budget Général
- Affectation des résultats - Budget des Activités Culturelles
- Affectation des résultats - Budget SPIC-Transport de Personnes
- Budgets Primitifs 2011
- Contributions directes - Vote des taux 2011
- Subvention aux associations - Exercice 2011

*** Dossier présenté par Mme DE PEDRO BARRO, Conseillère Municipale déléguée**

- Information sur les marchés et les avenants signés par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation et notifiés entre le 18/01/2011 et le 24/03/2011 inclus.

*** Dossiers présentés par M. GUENDEZ, Conseiller Municipal délégué**

- Recrutement d'agents pour besoin occasionnel - Pôle Développement Durable du Territoire - Service Economie-Emploi

PRESENTS : M. HERITIE, Maire, Mme KORJANEVSKI, M. CROUGNEAU, M. CASOURANG, M. LAGOFUN, Mme BRET, M. COMBE, Mme DEGAN, M. MALBET Adjoints au Maire, Mme GARCIA, M. SICRE, M. GIROU, Mme BOUZIGUES, Mme DOSMAS, M. GUENDEZ, Mme PAILLET, Mme MONTAVY, Mme BLEIN, M. GUEDON, Mme GONZALEZ, Mme CLAVERE, M. POULAIN, Mme SCHWEBEL, M. MOREL, M. CAILLAUD, M. EYILI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme MALIDIN, M. ALTUNA, M. GIRAUD, Mme GUERIN, M. ONATE, M. DE PEDRO BARRO, M. RODRIGUEZ

POUVOIRS :

Mme MALIDIN a donné pouvoir à M. CROUGNEAU

M. ALTUNA a donné pouvoir à M. CASOURANG

M. ONATE a donné pouvoir à Mme KORJANEVSKI

Mme DE PEDRO BARRO a donné pouvoir à M. GUENDEZ

M. RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme SCHWEBEL

VOTES : (33 élus)

26 présents

7 absents

5 pouvoirs

Soit : 31 votants

M. le MAIRE propose la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Madame KORJANEVSKI et demande s'il y a d'autres candidatures.
Madame KORJANEVSKI est désignée à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu du 4 avril dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Il propose ensuite l'ajout à l'ordre du jour de 2 points présentés par M. LAGOFUN :

- Projet d'aménagement et de gestion des eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE) - Avis

- Signature de conventions édictant des servitudes sur les parcelles privées communales BZ168 et BZ169, sis avenue du Roy - Autorisation

Ces adjonctions sont acceptées à l'unanimité.

Dossier présenté par Mme KORJANEVSKI, Adjointe au Maire

N° 63/11 Opération bus-plage 2011 - Autorisation - Signature

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Mme KORJANEVSKI, Adjointe au Maire

La ville d'Ambarès-et-Lagrave souhaite s'engager en 2011 dans l'opération « Bus Plage » mise en place par le Conseil Général de la Gironde.

Celle-ci permet aux familles et aux jeunes de moins de 20 ans de se rendre à la plage (Lacanau, Le Porge ou Lège Cap-Ferret, au départ de Bordeaux - Quinconces) pour 2 € du 02 juillet au 04 septembre 2011. Un aller - retour coûte 6€. Sur cette somme, le Conseil Général et la commune prennent chacun à leur charge 2€.

Le dispositif s'appuie sur les réseaux de transports existants au niveau du département.

Les usagers disposeront d'une carte individuelle, leur permettant de bénéficier de ce tarif préférentiel durant tout l'été. Elle est gratuite pour le public, le coût de revient étant pris en charge par le Conseil Général et la Commune (0,40€ par carte).

Une fois la carte acquise, chaque personne peut se rendre à la plage jusqu'à 3 fois par semaine, sachant que l'opération n'a lieu que durant les mardis, mercredis et jeudis des mois de juillet et août 2011.

Les points de distribution seront le service Education/Jeunesse et le Centre Social.

Les tickets de bus seront directement retirés par les usagers auprès du transporteur.

Les dépliants, les affiches et les cartes seront disponibles à la fin du mois de mai par le Conseil Général. Une communication sera mise en place en parallèle par la ville.

100 cartes pourront être délivrées durant l'été 2011.

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de solliciter du Conseil Général la mise en place de l'opération « Bus Plage » sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave durant l'été 2011

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de partenariat avec le Conseil Général de la Gironde.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2011 de la Commune.

ADOpte à l'unanimité

Dossiers présentés par Monsieur CROUGNEAU, Adjoint au Maire

N° 64/11 Autorisation de Programme n° 1 : Construction de l'école élémentaire Aimé CESAIRE - Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU la délibération en date du 9 novembre 2009 créant l'autorisation de Programme n° 1 liée à la construction de l'école élémentaire Aimé Césaire ;

VU la délibération en date du 8 mars 2010 prenant acte de la modification du calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ;

VU les montants des marchés attribués en date du 18 février 2011 et le montant prévisionnel des lots déclarés infructueux ;

VU les réalisations au 31/12/2010 ;

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de réajuster le montant de l'Autorisation de Programme n°1 et de réajuster les crédits de paiements sur 2011 et 2012 de la façon suivante :

| Chap | Libellé | AUTORISATION DE PROGRAMME | | | Total mandaté au 31/12/2010 | CP ouverts au titre de l'exercice 2011 | Reste à financer sur 2012 |
|------|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|--|---------------------------|
| | | Initiale | Ajustements | Prévisions totales | | | |
| | DEPENSES | 5.624.969,51 € | - 771.817,28 € | 4.853.152,23 € | 317.029,36 € | 3.115.940,00 € | 1.420.182,87 € |
| 20 | Frais d'études | 603.185,98 € | 16.385,20 € | 619.571,18 € | 293.607,13 € | 203.570,00 € | 122.394,05 € |
| | Frais d'insertion | 7.281,57 € | | 7.281,57 € | 3.720,07 € | 2.000,00 € | 1.561,50 € |
| | Immobilisations incorporelles | 610.467,55 € | 16.385,20 € | 626.852,75 € | 297.327,20 € | 205.570,00 € | 123.955,55 € |
| 21 | Terrains | 0,00 € | 118.950,00 € | 118.950,00 € | | 118.950,00 € | |
| | Réseaux divers | 9.600,00 € | | 9.600,00 € | | | 9.600,00 € |
| | Mobilier | 32.000,00 € | | 32.000,00 € | | | 32.000,00 € |
| | Autres | 60.000,00 € | | 60.000,00 € | | | 60.000,00 € |
| | Immobilisations corporelles | 101.600,00 € | 118.950,00 € | 220.550,00 € | 0,00 € | 118.950,00 € | 101.600,00 € |
| 23 | Constructions | 4.912.901,96 € | - 907.152,48 € | 4.005.749,48 € | 19.702,16 € | 2.791.420,00 € | 1.194.627,32 € |
| | Immobilisations en cours | 4.912.901,96 € | - 907.152,48 € | 4.005.749,48 € | 19.702,16 € | 2.791.420,00 € | 1.194.627,32 € |

DIT que les crédits de paiement 2011 sont inscrits dans le Budget Primitif soumis au vote de l'assemblée et les dépenses seront équilibrées avec les recettes prévisionnelles suivantes :

- ⇒ Participation de la CUB : 1.690.758,16 €
- ⇒ Participation du Conseil Général : 225.175,00 €
- ⇒ F.C.T.V.A. : 750.238,00 €
- ⇒ Autofinancement : 1.000.000,00 €
- ⇒ Emprunt : 1.186.981,07 €

ADOpte à l'unanimité

N° 65/11

Comptes Administratifs 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU les Comptes Administratifs de l'exercice 2010 des budgets de la Commune, des Activités Culturelles et SPIC-Transport de personnes dressés par M. le Maire ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 8 avril 2011 ;

CONSIDERANT que Monsieur Michel HERITIE, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances des budgets de la Commune d'Ambarès et Lagrave, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

APRES que M. le Maire se soit retiré de la salle, et que le doyen en la personne de Monsieur MOREL ait été désigné pour présider ce vote ;

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les Comptes Administratifs 2010 des budgets de la Commune, des Activités Culturelles et SPIC-Transport de personnes et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés comme annulés

ADOpte à la majorité 26 voix POUR
4 abstentions (M. MOREL, M. CAILLAUD, M. EYILI, M. POULAIN)

M. le MAIRE remercie ses collègues pour leur vote de confiance.

Monsieur POULAIN fait part de son intervention :

« Monsieur le Maire, Chers collègues, les comptes administratifs 2010 confirment nos inquiétudes de l'année dernière. Les comptes de notre ville profitent une nouvelle fois de produits exceptionnels records. Ils représentent cette année 5.4 % environ des recettes de fonctionnement contre 3.9 % en 2009, année déjà record. Combien de temps allons-nous tenir comme cela sachant que ces recettes exceptionnelles sont par définition uniques.

Toujours dans la catégorie des produits non récurrents, notre commune bénéficie cette année de droits de mutation immobiliers qui pèsent 2.8 % de ces mêmes recettes de fonctionnement contre 1.9 % en 2009. Dès lors, ces derniers additionnés aux recettes exceptionnelles représentent 8.2 % des recettes de fonctionnement contre 5.8 % en 2009, année record. Autrement dit, on peut affirmer qu'en 2010 environ 8 % des recettes de fonctionnement sont instables. Qu'avez-vous prévu pour les stabiliser ?

On note en outre que les très fortes hausses d'impôts (>21 % depuis 2008 un record) combinées aux délivrances massives des permis de construire évitent à notre ville le naufrage financier sans la sortir de la zone de turbulence. Allez-vous continuer d'augmenter massivement les impôts locaux et délivrer toujours autant d'autorisations de construire pour compenser les recettes instables ?

Concernant les dépenses, la masse salariale demeure incontrôlée. A 60.5% elle continue de dépasser le seuil d'alerte des 60 % (49 % en 2004) Comment allez-vous répondre aux revendications croissantes des salariés de la commune (renfort des équipes, augmentation des salaires, amélioration des conditions de travail...) avec une aussi faible marge de manœuvre ?

L'endettement de notre ville continue à nous inquiéter. La dette diminue légèrement cette année à cause d'un retard important dans les investissements à réaliser. Toutefois, son niveau reste inquiétant quand on y ajoute l'endettement prévu en 2011 et les rattrapages non réalisés en 2010. L'inquiétude se renforce quand on observe de plus près la constitution de cette dette ; elle provient en grande partie de projets mal maîtrisés qui ont dépassés largement leur enveloppe initiale. Au vu des permis de construire délivrés, comment comptez-vous développer sereinement les nouvelles infrastructures nécessaires pour accueillir les nouveaux ambarésiens avec un tel niveau de dette ?

Selon vos documents 66 % environ de la dette a été financée à taux variable. Comment comptez vous limiter l'impact négatif de la hausse des taux observée depuis 1 an ? (2.12 % contre 1.24 % en novembre 2009, soit une hausse de 71 % de la masse d'intérêts) Souhaitez vous continuer de recourir au crédit revolving pour financer une grande partie de la dette sachant que le Parti Socialiste propose son abrogation en cas de victoire lors des prochaines élections législatives.

Enfin, notre inquiétude augmente quant à la pérennisation du projet Evasion. Avec 13 000 euros environ les recettes propres du pôle Evasion représentent 3.8 % des recettes totales du budget culturel. C'est entre 4 et 5 fois moins que pour la coupole de St Loubès, un établissement vieillissant qui voit ses recettes propres chuter fortement depuis plusieurs années. Le reste 96.2 % provient de l'argent des contribuables dont une grande partie des impôts locaux d'Ambarès et Lagrave. Notre ville a-t-elle les moyens de financer cette politique culturelle ambitieuse ? et surtout que comptez-vous faire pour réduire ce déséquilibre financier ?

En conclusion, nous sommes inquiets et perplexes sur la capacité de notre ville à accueillir sereinement la nouvelle population de plus en plus nombreuse. Les recettes instables car non récurrentes atteignent un niveau sans précédent pour masquer les difficultés financières observées. La marge de manœuvre pour motiver les salariés est quasi nulle. L'endettement limite nos actions pour bâtir les infrastructures nécessaires à l'accueil des nouveaux ambarésiens et le déficit propre du pôle Evasion pèse lourdement dans les comptes de notre ville. Des questions demeurent, les inquiétudes grandissent. Nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous présentiez rapidement le budget à la population pour lancer la dynamique du redressement des comptes d'Ambarès et Lagrave.

En effet, la fin du mandat devra porter sur la stabilisation des recettes et ma maîtrise des dépenses. Notre ville a besoin d'une gestion rigoureuse et sérieuse afin de jouer un rôle plus prépondérant au sein de la CUB. C'est le défi que je vous propose, c'est le défi que nous devons relever ».

Monsieur CROUGNEAU indique ne pas avoir besoin de répondre, s'agissant de nouvelles attaques relevant uniquement de la polémique.

Monsieur le MAIRE remercie Le DGS et la Directrice des Finances, ici présents, pour la qualité du travail tout au long de la préparation budgétaire, la clarté des informations surtout la rigueur du suivi dans l'exécution du budget. Les chiffres sont d'ailleurs corroborés par les Comptes de Gestion du Trésorier qui seront présentés ci-après. Il affirme sa confiance dans les fonctionnaires qui aident les élus à prendre les bonnes décisions pour notre commune.

Monsieur CAILLAUD fait référence à une délibération votée en Conseil Municipal il y a quelque temps concernant le plan de financement d'une étude sur NATURA 2000. Il n'a pas retrouvé cette opération dans les dépenses.

Madame KORJANEVSKI répond que les crédits sont bien inscrits en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes. Par ailleurs le marché vient d'être attribué avec un léger retard mais qui a permis, après un premier appel d'offres infructueux, de réduire substantiellement le coût de l'intervention du bureau d'étude. Il s'agit du cabinet « Rivière Environnement ».

Elle ajoute, qu'en outre, le temps de travail des fonctionnaires pour accompagner le cabinet sera valorisé.

Monsieur POULAIN, quant à lui ne retrouve pas le projet du nouveau City-Stade pourtant promis dans la presse pour la fin du mois de juin 2011.

Madame KORJANEVSKI confirme qu'effectivement le City-Stade ne sera pas construit pour cette date là. En effet, l'emplacement envisagé dans le parc Norton Radstock s'est avéré trop contraint au regard de la proximité avec les locaux de l'école de musique et de la présence des jeux pour enfants. L'équipement aurait donc été trop proche du pôle Ev@sion. En outre, des objets non recommandables ont été trouvés dans ce parc, ce qui interroge sur la pertinence d'implantation de cette structure dans un parc essentiellement utilisé par la petite enfance.

Pour autant, la recherche d'un emplacement en centre-ville se poursuit, pour répondre aux attentes, notamment des collégiens.

Monsieur POULAIN revient sur le Budget des Activités Culturelles et reformule sa question sur la faiblesse des recettes qui représentent moins de 4%, tandis que La Coupole de Saint-Loubès, au début, couvrait près de 30% de son budget. Il interroge M. le MAIRE sur les solutions qu'il compte apporter pour accroître les recettes d'Evasion ?

Monsieur le MAIRE lui répond que le Pôle Ev@sion ne se situe pas dans le même registre que La Coupole. Les deux équipements ne sont pas comparables. Il ajoute qu'Ev@sion bénéficie d'aides extérieures, comme les fonds FEDER.

Madame KORJANEVSKI ne souhaite personnellement pas opposer de critère de rentabilité à la Culture.

Le Pôle Ev@sion a été construit avec une volonté politique forte, avec une orientation vers les pratiques amateurs, pour l'hébergement des associations municipales, pour les ambarésiens..., pas pour rapporter de l'argent.

Les fonds européens que nous sommes allés chercher, ont alimenté le budget d'Ev@sion tant en investissement qu'en fonctionnement et ils le feront jusqu'à la fin de l'année au moins.

Monsieur le MAIRE ajoute qu'Ev@sion ne propose pas de la programmation comme à la Coupole. C'est un outil à disposition des associations, c'est aussi un outil social et d'intégration.

Il était cet après-midi présent à une rencontre sur l'Orchestre à l'école. C'est un exemple magnifique de tout ce que l'on peut faire de bien avec un **tel** outil culturel. Le but n'est pas de faire venir des vedettes. Le Pôle vit en permanence et beaucoup de monde le fréquente.

C'est un équipement joue un rôle social comme la piscine, pour laquelle la rénovation permettra de faire baisser les charges, sans obligatoirement parvenir à l'équilibre.

Madame KORJANEVSKI indique que cela ne nous empêche pas de viser à accroître les recettes. Le FEDER a été une grosse bouffée d'oxygène avec près de 400 000 € visés. Il a permis de financer un renfort de l'équipe, des actions innovantes. Lorsqu'il ne sera plus là, c'est le rôle des élus d'être créatif et de rechercher d'autres aides.

Nous l'avons d'ailleurs déjà fait et financé l'ensemble du parc instrumental du projet d'Orchestre en réussite et orchestre à l'école, avec du mécénat privé pour plus de 46 000 €. Ce sont ainsi 2 classes de CE2 qui, pendant 3 ans, apprennent la musique gratuitement.

Monsieur le MAIRE confirme qu'il a pris son bâton de pèlerin pour aller « vendre » le projet à des fondations, des banques et des entreprises, qui ont bien voulu s'y associer et financer l'achat des instruments de musique (plus de 44 000€).

N° 66/11

Comptes de Gestion 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

VU les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion de l'exercice 2010 des budgets de la Commune, du SPIC Transport de Personnes et des Activités Culturelles ;

CONSIDERANT que les résultats des Comptes de Gestion dressés par M. le Trésorier sont identiques à ceux constatés dans les Comptes Administratifs ;

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les Comptes de Gestion de l'exercice 2010 des budgets de la Commune, du SPIC Transport de personnes et des Activités Culturelles.

ADOpte à la majorité 27 voix POUR
4 abstentions (M. MOREL, M. CAILLAUD, M. EYILI, M. POULAIN)

N° 67/11

Affectation des résultats - Budget Général

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2010 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 8 avril 2011 ;

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | |
|--|----------------|
| Excédent de l'exercice : | 1.562.391,06 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | 515.040,91 € |
| Résultat de clôture à affecter (A) : | 2.077.431,97 € |

- Résultat réel de financement de la section d'investissement

| | |
|---|------------------|
| Déficit de la section d'investissement de l'exercice : | - 1.106.372,57 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 001 du CA</i>) : | - 247.684,92 € |
| Excédents de fonctionnement capitalisés de l'exercice antérieur (<i>ligne 1068 du CA</i>) : | 1.300.000,00 € |

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat comptable cumulé (déficit) : | - 54.057,49 € |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées : | - 2.308.174,50 € |
| Recettes d'investissement restant à réaliser : | 1.218.004,80 € |
| Solde des restes à réaliser : | - 1.090.169,70 € |
| Soit un Besoin réel de financement (B) | 1.144.227,19 € |

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

| | |
|--|---|
| ➤ En couverture du besoin réel de financement (B) : | 1.144.227,19 € |
| + En dotation complémentaire en réserve : | 355.772,81 € |
| Soit un total affecté à la section d'investissement | 1.500.000,00 € |
| | <i>(Recette budgétaire 1068 du BP 2011)</i> |
| ➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement | 577.431,97 € |
| | <i>(Recette budgétaire 002 du BP 2011)</i> |

ADOPTE à la majorité 27 voix POUR
4 abstentions (M. MOREL, M. EYILI, M. CAILAUD, M. POULAIN)

N° 68/11

Affectation des résultats - Budget des Activités Culturelles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2010 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 8 avril 2011 ;

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter la totalité du résultat 2010 en section de fonctionnement, comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | |
|--|--------------|
| Déficit de l'exercice : | - 3.069,49 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | 34.321,66 € |
| Résultat de clôture à affecter (A) : | 31.252,17 € |

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

| | |
|--|--|
| ➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement | 31.252,17 € |
| | <i>(Recette budgétaire 002 du BP 2011)</i> |

ADOPTE à la majorité 27 voix POUR
4 abstentions (M. MOREL, M. EYILI, M. CAILAUD, M. POULAIN)

N° 69/11

Affectation des résultats - Budget SPIC - Transport de Personnes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2010 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 8 avril 2011 ;

En l'absence de section d'investissement ;

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter la totalité du résultat 2010 en section de fonctionnement, comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | |
|--|--------------|
| Déficit de l'exercice : | - 6.328,97 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | 20.477,68 € |
| Résultat de clôture à affecter (A) : | 14.148,71 € |

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

➤ **En excédent reporté à la section de fonctionnement** **14.148,71 €**
(Recette budgétaire 002 du BP 2011)

ADOpte à la majorité 27 voix POUR
4 abstentions (M. MOREL, M. EYILI, M. CAILAUD, M. POULAIN)

N° 70/11

Contributions directes - Vote des taux 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

VU l'état n° 1259 de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2011 ;

VU le Budget Primitif 2011 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 8 avril 2011 ;

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur POULAIN demande à combien porte l'augmentation des taux proposés ?

Monsieur CROUGNEAU lui répond à +2% décidé par l'Etat et +1% voté par la Commune.

Monsieur POULAIN a comparé les taux Communaux avec ceux de la moyenne de la strate sur le site du Ministère des Finances (MINEFI).

Il lit qu'en 2009, le taux de taxe d'habitation est de 22% supérieur à celui de la moyenne. Le taux de Taxe foncière bâti est supérieur de 28,2% et celui de Foncier non bâti de 40%.

Monsieur le MAIRE et M. CROUGNEAU lui rétorquent qu'en comparaison les bases à Ambarès et Lagrave sont inférieures à la moyenne de la strate.

Monsieur le MAIRE donne la parole au Directeur Général des Services pour fournir une explication technique.

Monsieur CORNEIL indique que pour établir des comparaisons, certes le critère population est important, mais il n'est pas le seul, puisqu'il faut également regarder les compétences transférées ou non, ou le classement, par exemple de certaines communes touristiques...

Il rappelle simplement l'analyse financière commentée par M. GPOIS, Trésorier Municipal, lors du Conseil Municipal de l'an dernier, et renvoie à son procès verbal :

« Les ressources fiscales ont évolué de +8,4% en 2008 et +6,7% en 2009 et représentent 65% des recettes de fonctionnement réelles en 2009.

Malgré des taux supérieurs aux moyennes et en progression chaque année, le produit des taxes sur les ménages est inférieur à la moyenne régionale en 2009 : les impôts locaux perçus s'élèvent à 497€ par habitant à Ambarès et Lagrave pour une moyenne régionale de 555 € par habitant. »

Monsieur le MAIRE en conclut que les observations du Trésorier sont suffisamment claires et objectives pour ne pas être contestées.

DECIDE de fixer les taux des impôts directs comme suit :

- Taxe d'habitation : 19,41 %
- Taxe sur les propriétés bâties : 29,83 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 83,71 %

ADOpte à la majorité 27 voix POUR
3 voix CONTRE (M. MOREL, M. CAILLAUD, M. POULAIN)
1 abstention (M. M. EYILI)

N° 71/11

Subvention aux associations - Exercice 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances du 8 avril 2011,

APRES AVOIR DELIBERE,

M. GIROU ne prenant pas part au débat ni au vote pour l'association « Les donneurs de sang » qu'il préside,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour l'exercice 2011 (hors actions partenariales) :

| NOM DES ASSOCIATIONS | Montant |
|---------------------------------------|--------------|
| ASSOCIATION SPORTIVE AMBARESIENNE | 146 300,00 € |
| A.S.A. Directeur Sportif | 14 000,00 € |
| A.S.A. Base Nautique | 15 000,00 € |
| LOISIRS ET CULTURE | 150 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE | 124 848,00 € |
| ENTENTE SPORTIVE AMBARESIENNE | 37 000,00 € |
| BIGANON AMBARESIEN | 1 300,00 € |
| UNION MUSICALE | 9 700,00 € |
| CERCLE AMBARESIEN | 5 000,00 € |
| COMITE AMBARESIEN DE JUMELAGE | 1 000,00 € |
| ACADEMIE DE DANSE AMBARESIENNE | 3 000,00 € |
| AMIS DES MARAIS DE MONTFERRAND | 1 600,00 € |
| ONGI ETORRI | 1 500,00 € |
| SYNDICAT C.G.T. AMBARES ET LAGRAVE | 1 500,00 € |
| AMICALE DES ANCIENS D'AMBARES | 1 000,00 € |
| COMITE DES FETES CHEMIN DE LA VIE | 1 000,00 € |
| THEATRE QUATRIEME DE SOUS | 1 000,00 € |
| LE GARDON AMBARESIEN | 800,00 € |
| VELO CLUB AMBARESIEN (GD PRIX) | 700,00 € |
| RESTOS DU CŒUR | 500,00 € |
| AMIS DU THE DANSANT AMBARESIEN | 1 000,00 € |
| UNC GIRONDE SECTION AMBARES | 500,00 € |
| USEP AMBARES I | 600,00 € |
| F.N.A.C.A. | 400,00 € |
| F.C.P.E. MATERNEL ET PRIMAIRE | 400,00 € |
| DONNEURS DE SANG PRESQU'ILE | 305,00 € |
| CAVALIERS AMBARESIENS | 300,00 € |
| AIDE NOUS | 500,00 € |
| ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES (PEEP) | 300,00 € |

bizarrement Monsieur POULAIN prene fait et cause pour les agents territoriaux alors qu'il n'y a pas si longtemps l'avoir entendu, tel Nicolas SARKOZY, fustiger les coûts salariaux et leur masse salariale trop importante ; il disait « dégraisser » c'est à rien y comprendre, démagogie quand tu nous tiens ! »

Monsieur POULAIN reçoit bien le message. Il remarque que les Conseils Municipaux s'apaisent car tout le monde y met du sien et finit par accepter la position des autres. La situation économique est difficile et ne s'arrange pas. Il est inquiet pour les collectivités territoriales dans l'avenir.

Monsieur MALBET se dit très heureux de constater que M. POULAIN se préoccupe du nombre de salariés et de leurs salaires alors qu'il tenait de grands discours sur la charge qu'ils représentent.

Il regrette que dans son discours les élus d'Ambarès semblent les seuls responsables de ce qui se passe. Il considère les critiques comme normales mais il s'interroge sur le fait que M. POULAIN n'en formule aucune contre le gouvernement.

Monsieur POULAIN ne dit pas qu'il faut dégraisser les fonctionnaires. Il fait remarquer que lorsque les salariés ont manifesté pour défendre les contractuels il était le seul avec un autre élu à leurs côtés.

Quant au gouvernement, M. POULAIN dit avoir été le premier à dénoncer sa politique lors des élections cantonales. En outre, Europe-Ecologie/Les Verts a rejoint Philippe MADRELLE au second tour.

En revanche, il pense que dans cette commune le gouvernement à bon dos.

Il condamne la politique de SARKOZY, mais craint qu'en 2012, que ce soit la gauche ou la droite, ce soit très difficile pour les français. Une épée de Damoclès risque de nous tomber dessus après 2012.

M. POULAIN se considère toutefois plus proche de la vision plus humaniste et sociale du PS.

Les citoyens se rapprochent des collectivités territoriales car l'Etat les abandonne. Les collectivités territoriales ont encore des marges de manœuvre mais pour combien de temps ?

Monsieur MALBET note que M. POULAIN fait des progrès par rapport à certaines de ses interventions.

Madame KORJANEVSKI entend la position exprimée par M. POULAIN au sujet de sa proximité avec le Parti Socialiste lors des cantonales, mais elle lui fait remarquer que sa titulaire tête de liste, n'a pas été élue à Saint-Loubès sur des idées de gauche, loin s'en faut.

Monsieur le MAIRE souligne l'impact du désengagement de l'Etat sur les collectivités territoriales que M. POULAIN semble vouloir minimiser. L'exemple concret de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est clair. En 2011, malgré 178 habitants de plus qu'en 2010, la Ville d'Ambarès et Lagrave voit sa DGF diminuer.

Bien sûr il est toujours possible de mieux faire, mais M. le MAIRE considère que le programme sur lequel son équipe a été élue, est suivi, et les décisions sont prises dans l'intérêt des citoyens.

Monsieur le MAIRE dit ne pas avoir à rougir de ce qui est fait pour le personnel. Les augmentations substantielles de primes qui ont été engagées font qu'à Ambarès et Lagrave aucun salarié à temps complet ne perçoit moins de 1500 € bruts, prime annuelle comprise.

Il assume par ailleurs le ratio de 60% de charges de personnel, car des agents en nombre suffisants sont aussi le gage d'un service public bien rendu. En outre, si ce ratio peut paraître élevé c'est surtout parce que nos dépenses totales sont inférieures à la moyenne nationale.

Il renvoie M. POULAIN à ses contradictions en soulignant que l'on ne peut pas juger un jour que consacrer 60% des dépenses pour le personnel est trop élevé et un autre jour défendre les revendications d'augmentations salariales.

Il rappelle enfin que si le statut de la fonction publique territoriale permettait d'avoir de meilleures rémunérations, il n'y aurait pas besoin de revaloriser les régimes indemnitaires.

Monsieur COMBE attire l'attention de M. POULAIN sur la difficulté et le danger à établir des comparaisons. Il doit savoir que certaines communes pour faire baisser d'apparence

leur ratio de charges de personnel, transfèrent des services à leur CCAS, par exemple petite enfance.

Madame KORJANEVSKI indique que lorsque l'on veut comparer des communes ou des années, il faut consolider tous les budgets. Elle pense que ce n'est pas sur les charges de personnel qu'il faut se poser des questions. Beaucoup de services sont encore à flux tendu et d'autres ne peuvent être satisfaits.

Monsieur POULAIN conteste la politique menée en rappelant les 3 jours de grève nécessaires avant que la commune ne cède, le budget du CTM ou celui d'Evasion, autant de projets non maîtrisés. Le changement de logo n'était pas dans le programme du mandat alors que la salle de sport oui. Le contentieux de l'OGEC, alors que M. HERITIE était 1^{er} adjoint a entraîné une déperdition importante. Aujourd'hui nous ne reconstruisons pas le City-Stade parce que nous n'avons plus les moyens, alors que nous avons payé une étude.

Monsieur POULAIN considère avoir été élu sur des valeurs de démocratie et il dit ne pas s'y être retrouvé, tout comme sur la laïcité.

Monsieur MALBET constate que M. POULAIN retombe dans sa démagogie habituelle.

Monsieur POULAIN demande si l'on va maintenir la rémunération des adjoints telle celle d'une ville de plus de 20 000 habitants et les 300 € du Maire. Il propose, avec cet argent, d'organiser plutôt un marché de Noël.

Madame KORJANEVSKI précise que l'étude pour le City-Stade a été réalisée en interne et n'a donc coûté que du temps.

Elle pense que ce n'est pas sur la démagogie et le populisme que l'on peut être opposant mais sur des idées.

Monsieur POULAIN demande à nouveau à M. le MAIRE s'il compte renoncer à ses 300 € mensuels ?

Monsieur le MAIRE remercie M. POULAIN de cette question et lui fait remarquer que s'il avait lu les chiffres du Compte Administratif 2010, il aurait pu remarquer qu'au lieu de percevoir 300 € fois 12 mois, soit 3 600 €, comme lui autorisait la délibération votée par le Conseil Municipal, y compris par M. POULAIN en 2008, il n'a perçu que 1 800 € en 2010. Il rappelle qu'il ne s'agit nullement d'une rémunération mais d'un remboursement des frais engagés pour représenter la Commune. Plutôt que de délibérer à chaque déplacement, les frais de représentation sont la façon normale et généralisée pour cette prise en charge.

Monsieur LAGOFUN ne comprend pas pourquoi Monsieur POULAIN reste sur Ambarès puisqu'il craint le feu dans Ev@sion, que les taux d'impôts sont trop hauts... Ayant grandi à l'ombre de l'arbre qu'il n'a pas planté, il lui conseille de vite déménager.

Dossiers présentés par M. LAGOFUN, Adjoint au Maire

N° 72/11

Projet d'aménagement et de gestion des eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE) - Avis

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. LAGOFUN, Adjoint au Maire

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Estuaire se compose des éléments suivants :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD),
- un règlement du PAGD,
- un atlas cartographique des zones humides concernées.

Après trois années de débats et de procédures, le SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » a été lancé en 2006 sur la base d'un espace de 3 800 km² recouvrant 185 communes de Gironde et de Charente-Maritime. Le présent document constitue

l'aboutissement de plus de 4 années de travail conduit par la Commission de Locale de l'Eau. Il définit ainsi 9 enjeux prioritaires pour l'Estuaire et ses territoires, conséquents pour le devenir du territoire communautaire, et qui ont reçu la validation de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Aujourd'hui, il s'agit, avec l'ensemble des partenaires, de valider le « Plan d'Aménagement et de Gestion Durable » (PAGD) de l'Estuaire, ainsi que son règlement, avant constitution des « ZHIEP », Zones Humides d'Intérêts Environnemental Particulier, puis des « ZSGE », Zones Stratégiques de Gestion de l'Eau.

Depuis 2009 en particulier, de multiples échanges ont lieu entre les communes, les partenaires, le SMIDDEST et l'État (DREAL) afin de parvenir à cette validation recherchée. A ce titre, un certain nombre d'éléments de clarification ont été apportés. Notamment, d'une part, il est bien noté que les « enveloppes territoriales » ne constituent pas l'ensemble exhaustif des zones humides du territoire de la CUB. D'autre part, l'existence des ZHIEP n'interdira pas tout projet urbain, mais fixera les conditions des réalisations, en vue de satisfaire aux enjeux écologiques et environnementaux du plan, ce que précise le point R2 du règlement du PAGD.

Néanmoins, quelques réserves complémentaires peuvent être formulées.

- La CUB a, dès 2010, porté à la connaissance du SMIDDEST un certain nombre de secteurs cartographiés particuliers, qualifiés de type « r » pour ceux déjà urbanisés ou en voie de l'être, et de type « d » pour ceux posant question de coexistence entre la zone humide et son occupation en vignoble, remblais ou maïsiculture (cas des perturbations liées aux zones agricoles).
- Depuis 2009, les quatre communes de la presqu'île d'Ambès ont adressé au SMIDDEST leurs observations en matière de zonage, suppression ou rajout, sur les points suivants :
 - 17 mars 2011, Saint-Vincent-de-Paul: projet urbain Lartigue - Martin et zone viticole,
 - 30 mars 2010: Saint-Louis-de-Montferrand : projet urbain de délocalisation du centre bourg avec achat foncier par la CUB,
- De plus, les quatre communes de la Presqu'île d'Ambès (Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, et Saint-Vincent-de-Paul) souhaitent un accompagnement régulier sur la thématique, les décisions de périmètres et la maîtrise d'ouvrage des ouvrages hydrauliques. C'est avec ces objectifs qu'une demande de rencontre a été formulée auprès du SMIDDEST, par un courrier en date du 15 janvier 2010.

Ces dernières remarques demandent encore, pour partie, une véritable attention et une précision plus grande dans la détermination de zones humides (enveloppes territoriales) avant validation finales, puis définition des ZHIEP.

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU l'article L212-6 du Code de l'Environnement qui prévoit notamment l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

VU les documents constitutifs du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le rapport de présentation ;

APRES AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable au Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés », sous réserve de la prise en compte de ces observations.

ADOpte à l'unanimité

Madame KORJANEVSKI aurait souhaité que les réserves soient plus fournies. Mais concède que la complexité de ce milles feuilles est telle qu'il est déjà bien que l'on aboutisse.

Monsieur CAILLAUD rappelle qu'il a participé, il y a 3 ans à une réunion du SAGE à Blaye au cours de laquelle il était question de la remontée des poissons dans la rivière. Or, il semble que l'on n'en parle pas ici.

Monsieur LAGOFUN indique que ce point fait également partie de l'étude notamment de la disparition de certaines espèces comme l'anguille.

N° 73/11

Signature de conventions édictant des servitudes sur les parcelles privées communales BZ168 et BZ169, sis avenue du Roy - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. LAGOFUN, Adjoint au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 9 février 2011 ;

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser les riverains des parcelles privées communales à raccorder leur habitation sur le collecteur public avenue du Roy via une servitude sur les parcelles BZ168 et BZ169 ;

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'édition de servitudes

ADOpte à l'unanimité

Dossier présenté par M. CROUGNEAU, Adjoint au Maire

Information sur les marchés et les avenants signés par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation et notifiés entre le 18/01/2011 et le 10/04/2011 inclus.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire a mis en œuvre les procédures de marchés publics et signé les marchés, les avenants correspondants et les contrats, désignés ci-dessous, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire décidée en Conseil Municipal du 15 mars 2008 et du 31 août 2009 :

| N° DE CONTRAT | OBJET | Titulaire | MONTANT € HT | Date de signature |
|---------------|--|--------------------------------------|--------------|-------------------|
| C2011 004 | Location et maintenance de fontaines à eau | EDEN CHATEAU D'EAU 33610 CANEJEAN | 1.600,00 € | 21/03/2011 |
| C2011 006 | Location de bâtiments modulaires à Lachaze pour relogement du foyer de l'ASA | ALLOMAT 33700 MERIGNAC | 16.135,00 € | 01/04/2011 |

| | | | | |
|--------------|--|-------------------------|---|------------|
| C2011 007 | Service pour l'Assistance et Contrôle du Peuplement Animal | SACPA 47700 PINDERES | Montant forfaitaire par type de prestation avec minimum annuel de 0,30 € HT par habitant | 27/01/2011 |
|--------------|--|-------------------------|---|------------|

Dossier présenté par M. GUENDEZ, Conseiller Municipal délégué

N° 74/11 Recrutement d'agents pour besoin occasionnel - Pôle Développement Durable du Territoire - Service Economie-Emploi

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE M. GUENDEZ, Conseiller Municipal délégué

VU l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT la nécessité de recruter 2 agents contractuels d'accueil pour besoin occasionnel dans le cadre de la journée "Emploi : mode d'emploi", pour la durée de la manifestation qui va se dérouler le 25 mai 2011 ;

CONSIDERANT que le financement de ces 2 recrutements est assuré par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSé) ;

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer 2 postes et AUTORISE M. le Maire à pourvoir à ceux-ci par contrat à durée déterminée, pour la journée du 25 mai 2011.

DIT que les agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2011 de la Commune.

ADOpte à l'unanimité

Monsieur le MAIRE signale également une exposition liée aux métiers du chantier LGV.

Questions diverses

- **Monsieur le Maire** regrette que tous les élus ne fussent pas présents pour la présentation du projet LGV, le 30 avril dernier et rappelle la réunion publique sur le même sujet samedi prochain au pôle Evasion en présence d'RFF et du concessionnaire.
- **M. LAGOFUN** demande à ce que les élus viennent nombreux pour la réunion publique du SPIPA le 29 avril, à Eva@sion.
- **M. CAILLAUD** donne lecture de son intervention :
« Cette intervention est faite au nom de messieurs Henry MOREL, Richard EYILI et Bernard CAILLAUD. La trahison, lors du dernier Conseil Municipal en date du 4 avril dernier, une déclaration surprenante et incongrue du chef de file actuel de la liste Union pour le renouveau Ambarésien a semé le trouble et la confusion. Monsieur Jean-Philippe RODRIGUEZ a confondu ses opinions très personnelles avec la ligne de conduite de l'Union pour le renouveau Ambarésien, conduite fixée depuis le début de l'exercice municipal de mars 2008. Que viennent faire dans sa déclaration, la montée des idées populistes et nationalistes dans notre pays, une allusion aux cantonales et nous nous devons de dire ici et à notre tour : Quelle perfidie ! Monsieur RODRIGUEZ a participé à une réunion publique du candidat de gauche pour ces cantonales. C'est tout à fait son droit et accepté par la ligne de conduite de l'Union pour le renouveau mais lors de cette réunion il a subi une réflexion qui le

mettait à une place politique contraire à ses idées. Piqué au vif dans son amour propre il s'est senti obligé de clamer haut et fort en conseil municipal son adhésion au groupe majoritaire ceci pour laver l'affront et pour en rejeter la faute sur un collègue. Il ne se devait absolument pas de le dire ici en conseil et encore moins à son tour. Comme si sa liberté de vote au sein du Conseil, selon la ligne de conduite définie et qu'il a acceptée ne lui suffisait plus ! Tout colistier de notre groupe en dehors du cadre de la municipalité est absolument libre de faire ce qu'il veut en politique. Quel manque de lucidité, de clairvoyance et surtout de loyauté et de respect envers sa fondatrice de l'Union pour le renouveau Ambarésien qui lui avait accordé toute sa confiance en mars 2008.

Devant une telle attitude nous sommes en droit aujourd'hui de nous interroger si ce n'est peut être pas la première fois que Monsieur RODRIGUEZ porte atteinte à notre liste.

Cette prise de position de la part du leader du groupe d'opposition, est tout à fait incompatible avec un fonctionnement correct de ce groupe surtout avec un traître à sa tête. Il ne reste à Monsieur RODRIGUEZ, qu'une seule et bonne chose à faire après cela il pourra exprimer librement ses idées politiques à qui il voudra mais en dehors du cadre d'élu de notre groupe. Pour toutes ces raisons, nous vous informons ne plus vouloir être représenté par Monsieur RODRIGUEZ à aucun moment et en aucun lieu. Les électrices et les électeurs qui ont voté l'Union pour le renouveau Ambarésien apprécieront »

Monsieur le Maire prend acte de cette déclaration

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20h50*

Le MAIRE,

| | |
|---------------|-----------------|
| M. HERITIE, | Mme KORJANEVSKI |
| M. CROUGNEAU | M. CASOURANG |
| Mme MALIDIN | M. LAGOFUN |
| Mme BRET | M. COMBE |
| Mme DEGAN | M. MALBET |
| M. GUEDON | M. SICRE |
| Mme GARCIA | Mme MONTAVY |
| Mme BLEIN | Mme GONZALEZ |
| Mme BOUZIGUES | M. GIROU |
| Mme CLAVERE | Mme DOSMAS |

Mme DE PEDRO BARRO

Mme GUERIN

M. ONATE

M. GIRAUD

Mme PAILLET

M. GUENDEZ

M. ALTUNA

M. POULAIN

M. MOREL

M. EYILI

M. CAILLAUD

Mme SCHWEBEL

M. RODRIGUEZ